

Rapport sexuel mal protégé =



La pilule du lendemain

➤ C'est quoi ?

C'est une **méthode contraceptive de rattrapage**, proposée après un rapport sexuel susceptible d'être fécondant : en cas de rapport non protégé, d'oubli de pilule, défaut d'utilisation de préservatif, après un viol.

Elle peut ainsi éviter une grossesse non désirée mais elle ne protège pas des risques d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) !

➤ Comment ça marche ?

La pilule du lendemain bloque l'ovulation.

En cas d'ovulation, elle empêche l'ovule de s'implanter dans l'utérus : elle empêche une grossesse de débuter. Il ne s'agit pas d'un avortement.

➤ Où la trouver ?

En vente libre en pharmacie, même sans ordonnance ; son prix est d'environ 10 euros.

Dans les infirmeries scolaires, dans les centres AROF (Association Réunionnaise d'Orientation Familiale), dans les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Pour les mineures : gratuite, anonyme, sans autorisation parentale ni ordonnance.

Pour toutes : en pharmacie, avec ou sans ordonnance, remboursée si ordonnance.

➤ Comment la prendre ?

Le plus rapidement possible après le rapport sexuel non ou mal protégé, au plus tard dans les 72 heures qui suivent.

La pilule du lendemain doit être utilisée à n'importe quel moment du cycle :

il n'y a pas de période sans risque de grossesse dans un cycle menstruel, même pendant les règles !

La pilule du lendemain est une **méthode d'exception**, réservée aux situations d'urgence ou d'oubli, elle ne peut pas remplacer une contraception régulière.

➤ Et après la prise de pilule du lendemain ?

La pilule du lendemain ne protège pas pendant plusieurs jours : elle n'est efficace que pour les rapports sexuels ayant eu lieu dans les 72 heures avant la prise.

Il est donc impératif d'utiliser une contraception pour les relations sexuelles ultérieures :

- si la femme débute une contraception orale (pilule) juste après la contraception d'urgence, il faut utiliser une contraception additionnelle (préservatif) pendant les 7 premiers jours de la plaquette de pilule car la protection n'est pas immédiate.
- s'il s'agit d'un oubli de pilule, il faut continuer la plaquette en cours et utiliser une contraception additionnelle (préservatif). La contraception ne redeviendra efficace qu'au premier comprimé de la plaquette suivante.

Ensuite, il faut surveiller l'apparition des règles. Habituellement, elles surviennent à la date prévue.

**En cas de retard des règles de plus de 5 jours,
il faut faire un test de grossesse.**

En cas de rapport sexuel non ou mal protégé, il faut réaliser un **dépistage des infections sexuellement transmissibles** pour vous et le partenaire !

Réseau Périnatal Réunion

46D, allée des Aubépines BASSIN PLAT 97410 SAINT PIERRE

Téléphone : 0262 35 15 59 - fax : 0262 35 16 65 - e-mail : repere@wanadoo.fr Site Internet : www.perinat-reunion.org

Bibliographie et adresses utiles :

ARPS (Saint Denis) : Association Réunionnaise pour la prévention du Sida – www.arps-info.com – Tél : 0262 21 88 77

SID'AVENTURE (Saint Pierre) : Tél : 0262 25 80 81

Sida Info Service : 0800 840 800

24h/24 – confidentiel – anonyme et gratuit – accessible à la réunion depuis un poste fixe

www.filsantejeunes.com

www.planning-familial.org

www.choisirsacontraception.fr

www.g-oubliepilule.com

Réseau Périnatal Réunion

46D, allée des Aubépines BASSIN PLAT 97410 SAINT PIERRE

Téléphone : 0262 35 15 59 – fax : 0262 35 16 65 – e-mail : repere@wanadoo.fr Site Internet : www.perinat-reunion.org